

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU

du
JOURNAL,
Rue de las Cámaras n. 34.

HONNEUR ET PATRIE!
Le PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi excepté. On souscrit au bureau du PATRIOTE où on recevra les annonces, lettres et avis depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés FRANCO. ON INSERERA GRATIS LES AVIS DE MM. LES ABONNÉS.

PRIX

de
L'ABONNEMENT
3 patacons par mois.

Almanach Français.

- Vendredi 3 (1794).— Bataille d'Aldenhoven, par le général Jourdan, contre les Autrichiens.
(1796).— Bataille de Biberac, par le général Moreau contre les Autrichiens.
(1808).— Combat naval sur l'Océan, par l'amiral Jance, contre les Anglais.
(1812).— Combat de Dinu, par le général Rouget, contre les Espagnols.

La Louise Marie est attendue au premier jour du Havre

MONTEVIDEO.

2 Octobre 1845.

Le distributeur du journal ayant été changé, nous prions les personnes qui n'auraient pas reçu le numéro d'aujourd'hui, de vouloir bien le réclamer au bureau du PATRIOTE, où ils auront la bonté de laisser leur adresse.

DOCUMENT OFFICIEL.

Fray-Bentos, 25 de septembre 1845.

Excellence,

Le 20 de ce mois nous entreprîmes de surprendre Gualeguáchu et notre entreprise fut couronnée d'une pleine réussite. Le commandant, la garnison, l'armement et les chevaux restèrent en notre pouvoir — trois cañons, quatre vingt fusils, quelques munitions et des armes de toute espèce, cent cinquante chevaux choisis, (dont j'ai envoyé la moitié à l'île des Lobos, l'autre restant pour le service de notre cavalerie), sont les trophées de cette victoire. Suivant les instructions pleines d'humanité du gouvernement de la République, j'ai remis en liberté le lieutenant colonel Villagro, commandant militaire de cette ville, les autorités civiles et militaires et les quatre-vingt soldats qui composent la garnison, bien que beaucoup d'entre eux voulassent se réunir à nous. On a offert une entière protection à tous les étrangers indistinctement qui s'y trouvaient. Beaucoup de familles se sont embarquées. Dans une rencontre qu'eurent quelques-uns de nos cavaliers, occupés à garder notre nouvelle capture de chevaux, avec une compagnie de cavalerie ennemie qui fut dispersée en un instant, nous n'eûmes que la perte d'un seul homme à déplorer. Nous comptons actuellement cent et quelques hommes de cavalerie qui se sont conduits dans cette affaire avec une valeur au-dessus de tout éloge.

Que dieu vous conserve,

José GARIBALDI.

A S. E. M. le ministre de la guerre et de la marine, commandant général d'armes, Rufino Bauza.

DECRET.

Le chef de police du département ordonne :

Art. 1er. Que le 4, 5 et 6 courant on arborera des drapeaux sur toutes les maisons de la ville et on illuminera pendant ces trois nuits.

Art. 2. Les commissaires et alcades sont responsables de cet ordre.

Montevideo le 1er octobre 1845.

JUAN F. RODRIGUEZ.

La fête civique du 4 octobre prochain, est destinée par l'autorité à célébrer les réjouissances publiques qui auraient dû avoir lieu lors des derniers anniversaires des autres grands jours de la patrie.

Pendant ces trois jours, la police ornera la place autant que les circonstances le permettent faisant observer que le citoyen, chargé de cette fête, a fait un travail personnel qui économise une somme considérable et a patriotiquement fourni des matériaux et des décors qui serviront beaucoup à en rendre l'aspect plus brillant.

Tous ces trois jours dans l'après midi, il y aura un jeu de bague sur la même place, et les joueurs pourront en gagner de diamans parmi celles qui sont destinées à cet effet.

Les musiques de l'armée joueront pendant ces jours et ces nuits.

Les casses-cou, mûts de cocagne, etc. placés sur la place, auront des prix de valeur et de choix.

Le département de police a arrangé une loterie pour ces fêtes et le programme en sera publié séparément.

Pendant ces trois jours il y aura des feux d'artifices préparés par le même patriote directeur de la fête.

Le 4 au lever du soleil, on chantera l'hymne national sur la place de la Constitution, auquel assisteront les enfants des écoles et les musiques de l'armée.

Le 5 au soir on lancera un globe sur la place.

Le département de police omet d'autres détails, parmi lesquels est comprise la libre circulation des masques durant ces jours, avec le permis préalable.

Les habitans de la ville contribueront à l'éclat de cette fête par la réjouissance publique qui règne dans toutes les réunions formées à l'occasion des anniversaires de la gloire nationale.

Montevideo le 1er octobre 1845.

JUAN F. RODRIGUEZ.

A ROSAS.

A toi Rosas homme sans âme,
Toi, voué à l'exécration,
Dont le nom signifie infame;
A toi une malédiction!

Pour tes cohortes sanguinaires

Qui dévastent nos champs, détruisent nos trou-

[peaux,

Crois moi fais dire des prières

Et fais pour tes soldats préparer des tombeaux!

L'Europe lasse de tes crimes
Accourt ici nous protéger.
Ne pleurons plus sur nos victimes,
L'Europe saura les venger!!
Félix G.

M. le colonel Manuel Correa, a été nommé au grade de chef d'Etat-Major, en remplacement de M. Cesar Dias, qui reprendra son grade de commandant au quatrième de ligne.

CORRESPONDANCE DU COURRIEREUROPEEN

Paris, 19 juillet 1845.

(Suite.)

» La nouvelle publiée par un journal du matin, annonçant que l'empereur du Maroc a ratifié le traité conclu avec le général Delarue, a causé une grande surprise parmi les intéressés au commerce de la côte de Barbarie, cette nouvelle, il est vrai, n'est pas positive; mais elle implique à coup sûr que l'empereur, non seulement est convenu de la ligne de démarcation entre ses domaines et Alger, mais encore des avantages spéciaux aux Français sur les produits entrant au Maroc par terre. Or, les lettres reçues de Mogador par la maille péninsulaire, affirment clairement que le traité concernant les limites a été finalement agréé, à la satisfaction mutuelle des parties; mais que les dispositions commerciales du traité original, accordant des privilèges spéciaux au commerce français par la frontière de terre ont été abandonnées; conformément à cette version, trois décrets successifs, modifiant les droits d'entrée imposés aussitôt après le bombardement français, ont été publiés par ordre regu de Mequinez, le dernier le 22 ou le 23 juin, les lettres de Mogador étant du 24.

La question du mariage de la reine Isabelle a été mise de nouveau à l'ordre du jour de la presse espagnole, par un article de l'*Heraldo* du 8. Ce journal, qu'on aurait pu croire, il y a quelques jours, favorable au comte de Trapani, déclare qu'il ne voit que deux candidatures raisonnables, celle d'un prince de la maison de Saxe-Cobourg, et celle de l'infant D. Enrique, duc de Séville, second fils de l'infant don Francisco, oncle de la reine. Le *Heraldo* ajoute que toutes ses sympathies sont pour le prince espagnol.

Le *Tiempo*, tout en se ralliant aux sentimens exprimés par le *Heraldo* et malgré son désir de voir un Espagnol sur le trône d'Espagne, pense qu'il ne serait ni prudent ni raisonnable de repousser d'avance tout autre candidat.

Le *Globo* trouve que cette discussion est prématurée, et qu'on s'exposerait, pour l'avenir, à de graves embarras si l'on menait avec trop de précipitation une affaire qui intéresse à un si haut degré l'avenir du pays.

M. le comte d'Arnim, ministre de l'intérieur de Prusse, a quitté le ministère. Sa retraite se rattache à l'expulsion de Berlin, ordonnée par lui, de deux membres des états de Bade, MM. d'Isteint et Hecker. Il paraît que le gouvernement badois s'est plaint vivement de cette expulsion, par l'entremise de M. Frankenberg,

son envoyé à Berlin. Ce diplomate, ayant reçu l'ordre de demander des explications catégoriques au sujet de cette expulsion, s'est rendu chez M. Bulow, ministre des affaires étrangères, qui lui a déclaré qu'il n'était pour rien dans la décision prise par le ministre de l'intérieur.

M. d'Arnim, appelé au conseil des ministres pour donner des explications, s'est prévalu d'un manque des formalités dans les passeports. Le ministre des affaires étrangères a fait observer qu'il n'y avait rien là qui légitimât un renvoi. A la suite de cette conférence, reconnaissant la gravité des embarras que sa conduite avait attirés au gouvernement, M. d'Arnim a pris la résolution de se retirer du ministère.

Les nouvelles du Texas sont très intéressantes. Le président Jones semble disposé à abandonner la ligne politique qu'il avait suivie jusqu'ici relativement au Mexique, d'accord en cela avec les agens de France et d'Angleterre. Il a publié une ordonnance pour l'élection de députés qui se réuniront en convention le 4 juillet, et surtout à délibérer sur la question de l'annexion. Cette mesure ajoute un nouvel intérêt à la question du Texas qui semble se compliquer de plus en plus.

D'après un journal de la Nouvelle-Orléans, il paraît qu'on a reçu à la Havane des lettres de marque du gouvernement mexicain, et qu'on est disposé à commencer les opérations. On annonce en outre qu'un corps d'armée, sous le commandement d'Arista, a traversé le Rio-Grande, rivière dont l'embouchure est vis à vis des îles de Marias. Si ces bruits sont vrais, on pourrait supposer avec quelque raison que le Mexique, à l'instigation des gouvernements de France et d'Angleterre, a l'intention de faire la guerre aux Etats-Unis, dans le cas où l'annexion serait mise à exécution.

On avait à New-York des nouvelles de la Vera-Cruz du 2 juin. L'Angleterre ne cherche nullement au Mexique à cacher le profond intérêt qu'elle prend à ce que l'annexion du Texas n'ait pas lieu. On assure que pour arriver à ses fins, elle offre de payer les dettes du Texas et de prendre sur la dette du Mexique 10 millions de ses bons anglais en même temps qu'elle garantirait à l'un son indépendance et donnerait à l'autre toute sécurité contre les incursions des Etats-Unis.

Des nouvelles postérieures du Mexique affirment que M. Elliott, envoyé britannique, remis ciel et terre pour empêcher l'annexion; tandis au contraire que les Texiens sont tous en faveur de cette mesure. Quant à présent, il est très probable que le Mexique, encouragé par la France et l'Angleterre, déclarera la guerre aux Etats-Unis, qu'une nouvelle révolution n'éclate. Il est évident que nous sommes arrivés à un point qui peut amener une guerre générale.

Il est certain maintenant que la proposition de M. Cuevas relative à la reconnaissance de l'indépendance du Texas, a été adoptée dans le sénat par une voie dont la proportion de 5 contre 1. Le capitaine Elliott était prêt à retourner à Galveston.

Le président Polk a recommandé aux Texiens d'adopter une constitution préparatoire avant l'annexion.

Rien de nouveau touchant la question de l'Orégon.

(Courrier Européen.)

MINISTÈRE DES FINANCES.

DECRET.

Montevideo, le 30 septembre 1845.

Afin de concourir à rendre effectif le blocus déclaré par les Représentants des hautes puissances intervenantes, sur toutes les côtes occupées par les forces du gouvernement de Rosas et de ses lieutenants, soit dans l'état oriental, comme dans la province de Buenos-Aires, le gouvernement accorde et décrète :

1° Des aujourd'hui les douanes de l'état n'expédieront aucun navire chargé de mar-

chandises, qui ne seront point des produits du pays, sans qu'il ait préalablement donné une caution suffisante, de ne point toucher ou faire aucune espèce de trafic sur les côtes dont le blocus est déclaré.

2. Dans la capitale, les cautions seront enregistrées au bureau des registres, par ordre spécial d'une commission mixte, qui sera composée, à cet effet, de trois personnes, dont le gouvernement en nommera une, et les représentants des hautes puissances intervenantes les deux autres. Dans les autres douanes, le bureau de l'alcade ordinaire ou à son défaut celui du juge de paix, enregistrera les cautions; leur commission sera composée de l'alcade ou du juge, du chef de police et du chef militaire du district, ou à son défaut de celui du district voisin. S'il n'y a pas de chef politique le receveur ou celui qui en fait les fonctions le remplacera.

3. La caution devra être du double des marchandises expédiées.

4. La taxation des cautions s'effectuera spécialement par la commission mixte de la capitale et elle est exclusivement chargée de la vérification de la légalité et la valeur des dépêches de retour.

5. Les commissions établies hors de la capitale, remettront à celle qui y réside, les cautionnements qu'elles auraient obtenus, afin de pouvoir juger opportunément de la valeur des dépêches de retour.

6. Que ce soit communiqué, publié et inséré au R. N.

SUAREZ.

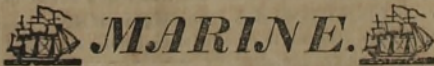
Santiago Vasquez.

Rufino Bauza.

Santiago Sayago.

Par ordre de l'alcade ordinaire de ce département, M. Manuel Llamas, absent, est cité, afin que, dans quinze jours, à partir d'aujourd'hui, il se présente en personne ou par fondé de pouvoirs suffisants, pour continuer le procès qu'il a intenté contre MM Randal et Aulay, sur la liquidation d'une société de menuiserie. Dans le cas de non comparution, il sera procédé comme de droit; par ordre de S. S. Pedro Latorre, écrivain public.

Montevideo, 27 septembre 1845.



et

MOUVEMENT DU PORT.

Entrées du 2.

bê Rio-Grande, goélette hambourgeoise Fo-tuna, avec nil.

Rio Grande, brick goélette américain Namacante, avec bétail.

Fray Bentos goélette nationale Indio Libre, à ordre.

Buenos Ayres, goél. de guerre brésilienne Angelita.

AVISO.

Se ha vendido la pulperia sito en la calle de Alzaybar, N.º 2, quien tenga quantas que arreglar en ella, se apersonará á D. Bernardino Costa, ocurriendo á la mismo calle, N.º 127 y 14.

AVIS DIVERS.

Leçons particulières de langue française, de latinité, de mathématiques, de géographie, d'histoire et de dessin, par M. Charles Mousseaux.

S'adresser au bureau du Patriote, calle de las Camaras, n. 34.

AVISO AL PUBLICO.

Carbon de superior calidad hay de venta a bordo de un pailebote anclada en el cubo del norte, mismo paraje a unde se vendia de antes lo cual se dara á un precio accommodado.

AU RABAIS.

On trouvera au Môle de Lafon, du charbon de bois de première qualité à 3 patacons la fanegue.

AVIS.

Il a été perdu un jeune chien espagnol tout noir; âgé de trois mois; il est offert une bonne récompense à la personne qui le rapportera rue du Cerrito, N.º 134.

A LOUER.

Une maison composée de sept pièces, une cuisine, une citerne, un entre-sol pour domestiques et autres commodités.

S'adresser, rue de la Réconquête N.º 112.

AVIS

Graisse de porc à 140 reis la livre et à 3 \$ 1/2 l'arrobe, en face l'hôpital français à côté de la pharmacie de M. Lenoble.

AGENCE GENERALE D'AFFAIRES.

Calle de Zavala, n. 80, vis à vis la maison du general Lavalleja.

Les directeurs offrent leurs services au public pour tout ce qui concerne la vente et l'achat de quintas, terrains, maisons en ville; vente et achat de billets ministériels, lettres du gouvernement, liquidations, actions de douane, et de toutes sortes de crédits du gouvernement et de particuliers; les directeurs se chargent également de procurer de l'argent sur hypothèque.

A l'agence on fait des traductions de l'idiome espagnol à l'idiome français, et allemand (et vice-versa). On rédige des pétitions pour les autorités, de la république et pour les autorités, on se charge en outre de la vente et de l'achat de toutes sortes de marchandises: de liquidations de comptes, etc.

Les personnes qui voudront bien accorder leur confiance aux directeurs de cet établissement peuvent compter sur leur zèle et leur exactitude.

Le Propriétaire-Gérant, Jh. REYNAUD:

Imprimerie du PATRIOTE FRANCAIS.